

Réunions N° 3 et 4 des 13 octobre et 03 novembre 2011

13-10-2011 : Point Info Région - Brest + visio-conférence e-megalis Rennes

03-11-2011 : Maison du Département - Quimper + visio-conférence Région Bretagne - site de Rennes

Ordre du jour

- Avancement de la rédaction du CCTP
- CR de la réunion avec le CECLANT
- Présentation du projet de partenariat IGN

13-10-2011

Présents	Excusés	Membres / invités	Service / Fonction
X		FELER Alain	DDTM 29
X		FORTIN Thomas	SAFI
	X	SANDILLON Loïc	CC Concarneau Cornouaille
X		GAUTIER Manuel	e-mégalis
X		GRELLET Yvan	CC Pays Glazik
		JEGO Ronan	CG 29
X		LANDURE Joël	Quimper Communauté
X		LE BERRE Iwan	UBO - IUEM
	X	VIGOUROUX François	BMO
X		VINSONNEAU Lydie	Région Bretagne
X		VOURC'H Grégoire	BMO - SIG Pays de Brest

03-11-2011

Présents	Excusés	Membres / invités	Service / Fonction
X		FELER Alain	DDTM 29
X		FORTIN Thomas	SAFI
	X	SANDILLON Loïc	CC Concarneau Cornouaille
		GAUTIER Manuel	e-mégalis
	X	GRELLET Yvan	CC Pays Glazik
	X	JEGO Ronan	CG 29
X		LANDURE Joël	Quimper Communauté
X		LE BERRE Iwan	UBO - IUEM
X		VIGOUROUX François	BMO
X		SQUIVIDANT Hervé	Agrocampus Ouest
X		VINSONNEAU Lydie	Région Bretagne
	X	VOURC'H Grégoire	BMO - SIG Pays de Brest

L'ordre du jour des réunions 3 et 4 était consacré à l'avancement de la rédaction du CCTP pour le département du Finistère (cf. document de travail joint à ce compte-rendu).

A l'occasion de la réunion du 03/11/2011, deux points ont été ajoutés à l'ordre du jour :

- La nouvelle proposition de partenariat émise par l'IGN, présentée en séance par Lydie Vinsonneau
- Un compte-rendu du rdv du 26-10 avec le CECLANT

Spécifications concernant le MNT

Voir proposition de rédaction dans le projet de CCTP

Autres points discutés en séance :

- **Tranche obligatoire :**
 - MNT de précision sur l'ensemble du territoire de Quimper Communauté
- **Tranche conditionnelle :**
 - Quimper Communauté pour le compte du SIVALODET :
MNT « de précision » sur les 23 communes du BV de l'Odet
 - Pays de Brest :
MNT « de précision » sur l'ensemble du Pays de Brest.

Au cours des discussions concernant la rédaction des spécifications du MNT et les demandes d'options, il apparaît que le besoin d'un MNT « de précision » sur une grande partie du territoire est prioritaire par rapport à la réalisation d'une « ortho-vraie » sur les parties urbaines denses des agglos (dite « zone urbaine »).

Le montage suivant est donc proposé et validé par le groupe de travail :

Offre de base :

- MNT :

L'offre de base reste identique à ce qui était prévu précédemment.

2 livraisons prévues : pas de 5 m et pas de 20 m (cela permettra notamment d'assurer l'homogénéité régionale).

- Abandon de l' « ortho-vraie » pour la « zone urbaine ».

Tranche conditionnelle :

- Option « MNT de précision » sur l'ensemble du territoire :

Option obligatoire pour la réalisation d'un MNT à 80 cm de précision.

Pour cette option, il conviendra de demander en plus une livraison au pas de 2,50 m (c'est-à-dire au plus près de l'EQM).

L'économie générée par l'abandon de l'ortho-vraie devrait permettre de compenser le surcoût lié au MNT de précision et de financer cette option dans le cadre de l'enveloppe initiale.

Spécifications concernant l'orthophotographie

Voir proposition de rédaction dans le projet de CCTP

Autres points discutés en séance :

- Tranche obligatoire :
 - *Nécessité d'être vigilant sur le traitement des zones côtières. Il est important de demander une livraison par rectangles englobants, quitte à remplir la mer par des textures génériques (afin notamment de permettre les usages liés aux documents de communication, posters etc...)*
- Tranche conditionnelle :
 - *BMO : orthophotographie de résolution sol 10 cm sur le parcours du tramway et ses abords et par extension, zone englobante appelée zone_BMO1 de 40 km² (cf plan dans CCTP)*

Livrables MNT et ortho

Voir proposition de rédaction dans le projet de CCTP

Autres points discutés en séance :

Pour garantir la qualité des usages futurs, et compte tenu de la réalisation d'un MNT de précision altimétrique variable sur l'ensemble du territoire (zone urbaine, zone rurale, réutilisation possible de litto3D...), Hervé Squidant fait remarquer qu'il serait judicieux d'accompagner la livraison du MNT d'une carte indiquant la précision altimétrique du MNT en fonction de la zone couverte.

D'autre part, les tuilages réalisés pour la livraison du MNT et de l'ortho devront se caler avec les départements limitrophes.

Pour faciliter la réutilisation future, l'ensemble des livrables attendus devront être nommés et codés dans un tableau global (cf. exemple fourni par BMO).

Une option obligatoire sera ajoutée au marché afin de demander la livraison des produits et documentations dans une projection « inspiro-compatible ».

Option Infra-rouge

Des contacts ont été pris avec des utilisateurs potentiels du canal infra-rouge.

Ils confirment que ce type d'option présente un intérêt, notamment pour la télédétection et la production de cartes de végétation à grande échelle.

Le spectre utilisé se situe dans le domaine du proche infra-rouge avec une calibration optimale comprise entre 0,8 et 0,9 μm .

Pour assurer la meilleure qualité possible, les clichés devront être pris au printemps ou en été, si possible à midi et si possible à marée basse (pour les végétations littorales).

De tels clichés réalisés en hiver ne seraient pas utiles en termes de cartographie de la végétation. Ils peuvent cependant être intéressants si réalisés en période d'inondation afin de faciliter l'identification des zones humides.

Litto 3D®

Cf. spécifications techniques jointes en annexe.

A priori, compte tenu des droits d'utilisation et de diffusion, la réutilisation de la partie terrestre de Litto 3D® ne pose pas de problèmes à conditions que le produit final soit dégradé de manière substantielle (ce qui sera le cas en raison de la maille de livraison du MNT). Autrement dit, on ne doit pas pouvoir reconstituer le produit Litto 3D® à partir du produit composite.

Il est également rappelé que ce produit apportera une réponse à la problématique

de définition des zones submersibles en secteur littoral.

Le CG29 fait partie des partenaires financeurs.

Apporte une réponse pour la couverture des zones submersibles.

Hauteur solaire et qualité radiométrique

Compte tenu des contraintes météo rencontrées sur les autres départements, il est proposé de prévoir la possibilité de passer d'un angle de vu minimum de 45° à 40° et de repousser la date limite de prises de vue au 30 septembre.

Une fois les survols réalisés, des choix de qualité radiométriques devront être effectués par les acteurs locaux. Ces choix permettent notamment de minimiser les effets d'ombres.

Afin de garantir une homogénéité inter-départementale maximum, il sera néanmoins nécessaire d'opérer un choix proche des autres départements.

CR réunion « CECLANT »

Le 26-10-2011, Thomas FORTIN et François VIGOUROUX ont rencontré le lieutenant-Colonel Foutel, chef de la division « protection-défense » - CECLANT à la Préfecture maritime en vue de prendre connaissance des contraintes liées au survol des zones militaires sensibles.

Les points à retenir sont les suivants :

Il existe deux types de zones « interdites » :

- Les zones où le survol est strictement interdit. Plusieurs points sont concernés dans le Finistère. Il s'agit le plus souvent d'éléments ponctuels. Ces zones sont connues de tous les prestataires aéronautiques.
- Les zones où le survol est interdit, mais où il est possible d'obtenir une dérogation. C'est le cas d'une vaste zone (P112) autour de la rade de Brest.

Pour ce secteur, il est nécessaire d'établir une demande d'autorisation environ un trimestre à l'avance.

Toutefois, l'autorisation ne peut être demandée que lorsque le prestataire est sélectionné car il faut transmettre le plan de vol et les informations

d'identification de la société et des opérateurs.

Par conséquent, il sera important de veiller à retenir au plus tôt le prestataire et de lancer les démarches immédiatement pour ne pas diminuer la période de survol possible du Finistère.

Il est rappelé que cette autorisation peut être suspendue à tout moment et sans préavis par l'autorité militaire. Ce cas devra être prévu dans les pièces administratives du marché.

D'autre part, lorsque les vols concernent une zone soumise à autorisation, un observateur militaire devra être présent à bord de l'avion.

Il sera chargé de récupérer les clichés de la zone concernée à l'issue du vol.

Par conséquent, le plan de vol et le classement des photos devront être organisés de manière à pouvoir transmettre au CECLANT uniquement les clichés correspondant à la zone soumise à autorisation.

Un traitement devra ensuite être opéré pour masquer les parties de territoire jugées sensibles par le CECLANT.

Cette phase pourra être assurée conjointement (modalités à préciser ultérieurement) par le prestataire et des infographistes de la préfecture maritime. Il s'agira, dans la mesure du possible, de traiter par désinformation plutôt que par floutage.

Enfin, une vigilance particulière devra être apportée par le maître d'ouvrage vis-à-vis du prestataire pour limiter au maximum les zones blanches autour des secteurs interdits de survol.

Compte tenu des contraintes militaires dans le Finistère, François VIGOUROUX précise qu'il pourrait être intéressant de prévoir dès à présent le cas où le vol devrait se faire sur deux années.

Par ailleurs, le CCTP devra lister des critères de priorisation afin que les zones à plus fortes contraintes, telles que les zones militaires soient traitées en priorité.

Date CAO pour l'attribution du marché

En raison des contraintes liées à la délivrance des autorisations pour le survol des zones militaires il apparaît nécessaire de prévoir une CAO le plus tôt possible dans l'année 2012 pour ne pas perdre de temps au démarrage de la mission.

Une CAO en avril, comme évoqué en octobre, est jugée trop tardive par le groupe de travail et risquerait de retarder le démarrage effectif de la mission.

Proposition de partenariat IGN

Après un rappel du contexte passé (tentative de partenariat avortée), Lydie Vinsonneau présente la proposition effectuée par Denis Dubell (directeur régional IGN).

A travers ce partenariat, il s'agirait notamment de répondre à un souhait de l'IGN de renforcer les liens avec les acteurs des territoires autour de la formalisation de projets communs (cette orientation figure d'ailleurs dans le contrat d'objectifs de l'IGN).

Il est également rappelé que l'IGN a de toute façon prévu un survol du Finistère en 2012 dans le cadre d'un contrat global avec le ministère de l'Agriculture.

Ce partenariat s'organiserait de la manière suivante :

- Survol assuré par l'IGN, mise à disposition des clichés bruts (données libres de droits)
- Réalisation de l'ortho-photo et du MNT à la charge du groupement d'acteurs réunis au sein de GéoBretagne et représentés par e-mégalis.

A l'issue de cette présentation, les acteurs se sont prononcés pour une poursuite de l'étude du partenariat à condition que l'IGN soit en mesure de répondre aux spécifications techniques prévues par le CCTP.

Dans cette perspective, et afin de ne pas compromettre la bonne tenue du marché global au cas où le partenariat ne pourrait aboutir, il a été décidé de demander à l'IGN de se prononcer sur la faisabilité technique, juridique et administrative avant la fin de l'année (lettre d'engagement formelle sur les conditions

du partenariat, les droits d'utilisation et de diffusion, les données mises à disposition...).

Pour cela, il est prévu que le CCTP soit finalisé à l'occasion de la prochaine réunion du pôle métier puis transmis à l'IGN.

Parmi les points à éclaircir, les éléments suivants ont été listés :

- *Sécurisation de la partie juridique (notamment concernant les droits d'utilisation et de diffusion),*
- *Réalisation de la PVA en 20 cm natif,*
- *Possibilité pour les prestataires d'utiliser les formats de fichiers utilisés par les chaînes de traitements IGN,*
- *Possibilité d'utiliser la partie terrestre litto3D pour améliorer le MNT du Finistère (production d'un produit dérivé, sur la base du maillage prévu dans le CCTP)*
- *Période de survol prévue et date de mise à disposition des données*
- *Prise en compte des contacts déjà engagés avec les autorités militaires.*

François VIGOUROUX fait remarquer qu'au vu des contraintes imposées par le survol des zones militaires, il serait préférable de n'avoir qu'un seul survol.

Suites à donner

- SAFI - T. Fortin
Calcul des surfaces à couvrir
 - *Calcul à effectuer à partir d'un shape du territoire à couvrir.*
 - *Distinguer, pour l'offre de base, « zone MNT standard » et « zone MNT de précision »*
- CG29 - Ronan Jégo
Réalisation d'un shape « ouvrages d'art » (avec à minima, description du type d'ouvrage d'art)
- BMO :
Fourniture d'un exemple de tableau récapitulatif des

Prochaine réunion :

Groupe restreint :

- Jeudi 24/11 - 14h30 - 17h00
Brest (Point info région)